

## Bulletin d'INSCRIPTION

### Inscriptions ALSH – Été 2026

Les inscriptions sont ouvertes du **11 au 22 mai 2026**.

**En mairie**, aux horaires habituels d'ouverture.

#### A l'école :

Les lundis 11 & 18 mai, les mardis 12 & 19 mai, le jeudi 21 mai & le vendredi 22 mai  
**de 16h45 à 19h00**

Le dossier complet doit être remis **en main propre**, aucun dossier déposé dans la boîte aux lettres ou transmis par voie dématérialisée (mail) ne sera pris en compte.

#### TYPE D'ACCUEIL

- ALSH 2 ans (avec 6 mois de scolarité) - 11 ans (cm2)
- Club ados 11 (6<sup>ème</sup>) -15 ans

#### PÉRIODES D'INSCRIPTION

Accueil organisé du **lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet 2026 de 9h30 à 17h30**.

- Semaine 1 : du 6 juillet au 10 juillet
- Semaine 2 : du 13 juillet au 17 juillet
- Semaine 3 : du 20 juillet au 24 juillet
- Semaine 4 : du 27 juillet au 31 juillet

❖ **Inscription obligatoire pour un minimum de 2 semaines**

#### GARDERIE

- Garderie matin (8h00 – 9h30)
- Garderie soir (17h30 – 18h)

#### ACTIVITÉS AQUATIQUES

Pour participer aux activités d'eau :

- Mon enfant possède un brevet de natation 50 mètres
- Mon enfant ne possède pas de brevet

#### VEILLÉE (selon programmation)

Mon enfant serait intéressé par une veillée :

- Oui
- Non

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la commune de Nivelles pour la gestion des inscriptions, du suivi sanitaire et des activités ALSH, sur la base d'une mission d'intérêt public (article 6-1e du RGPD). Elles sont conservées 10 ans et destinées aux seuls agents habilités.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation en contactant : [rgpd@cdg59.fr](mailto:rgpd@cdg59.fr) ou par courrier au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## TARIFICATION

*(grands parents) Nivellois avec un foyer fiscal de :*

- Moins de 15 000 €
- 15 000 € à 25 000 €
- + de 25 000 €

*Extérieur commune mais scolarisé ou ayant été scolarisé à Nivelles*

- Moins de 15 000 €
- 15 000 € à 25 000 €
- + de 25 000 €
  
- Extérieur commune

*Sur présentation de ou des avis d'imposition du foyer*

*Tarifs votés par la commune – voir tableau en annexe*

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Adresse de l'enfant pendant le séjour :

.....

Parent payeur :

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

En cas de garde alternée :

Merci de préciser les périodes de présence de l'enfant :

- Chez ..... du ..... au .....
- Chez ..... du ..... au .....
- Chez ..... du ..... au .....
- Chez ..... du ..... au .....

## ENGAGEMENT

Je certifie exacts les renseignements fournis.

L'inscription est valide uniquement si le dossier est complet.

Fait à ..... le .....

Signature du ou des représentants légaux<sup>1</sup>

<sup>1</sup> En l'absence de justificatif, l'autorité parentale est réputée conjointe. La commune décline toute responsabilité en cas de non-communication d'une décision judiciaire modifiant l'exercice de l'autorité parentale